DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN**

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle

DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur

Mathieu CAHN, Monsieur Marc SENE

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2015/479 -Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN - Enquête parcellaire

La commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire des travaux d'aménagement de la RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER conformément aux articles L1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et R131-3 du Code de l'Expropriation.

Elle désigne Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité pour signer les actes afférents à ce dossier.

> Pour extrait conforme: Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20151102-lmc196237-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/11/15